

Quelles mutuelles remboursent la naturopathie ?

Comparatif des montants de remboursement proposés par les principales mutuelles françaises pour des séances de naturopathie. Données compilées en 2026.

Mutuelle	Montant max/an	Détail du remboursement
AG2R LA MONDIALE	200,00 €	50€ par séance, 4 séances maximum par an.
MFIF	240,00 €	60€ max par séance et jusqu'à 240€ par an sur la formule Essentiel.
AMAVIE	100,00 €	20 à 40€ par séance, remboursement max entre 100 et 200€/an selon la formule.
MILTIS	105,00 €	Pack Bien-être : 35€ par consultation, limite de 3 séances par an.
MCA	160,00 €	Pack prévention médecines douces : 40€ par séance, limité à 4 séances.
SWISS LIFE	250,00 €	250€ par an, à hauteur de 5 séances maximum.
NOSTRUM CARE	150,00 €	25 à 50€ la séance, maximum 6 séances par an selon le pack.
CIC	250,00 €	50€ par consultation, maximum 5 séances par an.
ACM - Crédit Mutuel	250,00 €	50€ par séance, 5 séances maximum.
APIVIA (Groupe MACIF)	75,00 €	Jusqu'à 35€ par séance sur une base de 5 séances par an (niveau intermédiaire).
ASETYS	120,00 €	50% des frais réels, plafond de 120€/an à 500€/an selon la formule.
MGAS	120,00 €	Niveau 1 : 100€/an, Niveau 2 : 120€/an, Niveau 3 : 140€/an.
GENERALI SANTÉ	75,00 €	De 2% à 10% du PMSS selon la formule (jusqu'à environ 386€).
AREAS ASSURANCES	145,00 €	31€ à 46€ par acte selon la gamme, 5 séances par an.
APREVA / AESIO	90,00 €	Jusqu'à 90€ par an, participation sur 3 séances par an.
MAS	20,00 €	Jusqu'à 4 séances par an selon le contrat.
MPI	30,00 €	De 10€/séance (Etoile) à 50€/séance (Confort) selon la formule.
PRÉVOIR ASSUREUR SOLUTIONS VIE	40,00 €	Remboursement de 40€ à 120€ par an selon la formule.
MUTUELLE OCIANE MATMUT	30,00 €	30€ x 1, 2 ou 4 actes selon la formule.
CNM	100,00 €	Jusqu'à 60€ par séance, 100€/an à 250€/an selon la formule.
MGP	40,00 €	LyriaSanté : 40€ à 120€/an ; MGpack : 15€ / 3 séances.
AGIPI	90,00 €	90€ à partir de la formule Confort, jusqu'à 240€ (30 à 60€ par acte).
ENTRENOUS	120,00 €	De 30€/an à 120€/an selon la formule et l'âge.
EMOA	60,00 €	15€ à 50€ par séance, limite de 4 séances par an.
SMENO	70,00 €	70€ à 200€ par an selon la formule.
MUTEST	50,00 €	Entre 50€ et 250€ par an selon le niveau choisi.
LA COMPAGNIE DES FEMMES	150,00 €	25€ à 30€ par séance, 5 séances maximum par an.

Mutuelle	Montant max/an	Détail du remboursement
APICIL	150,00 €	30€, 40€ ou 50€ par séance selon le pack, 5 séances maximum par an.

Bon à savoir : la Sécurité Sociale ne rembourse pas la naturopathie, qui reste une pratique de bien-être non conventionnée. Seule votre mutuelle santé, si votre contrat inclut une garantie médecines douces, peut prendre en charge tout ou partie de vos séances. Demandez toujours une facture à votre naturopathe (nom, coordonnées, date et montant de la consultation) pour constituer votre dossier de remboursement.

Source des données : Resalib.fr — annuaire des praticiens de médecines douces. Ces montants sont donnés à titre indicatif ; vérifiez toujours les conditions exactes auprès de votre mutuelle avant votre consultation.